



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature



ORDRE DES
AVOCATS
BARREAU DE
KINSHASA/GOMBE

**JUS
AFRICA**
L'Équipe du droit qui parle
le droit de l'Afrique

COLLOQUE INTERNATIONAL DE COMMEMORATION



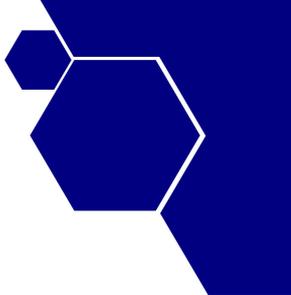
Thème:

**« L'OHADA, TRENTE (30)
ANS APRÈS : BILAN ET
PERSPECTIVES »**



Du 18 au 20 octobre 2023

Kinshasa, République Démocratique du Congo



SOMMAIRE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3 - 7
ORGANISATEURS	8 - 10
OBJECTIFS	11
RÉSULTATS ATTENDUS	12
MÉTHODOLOGIE	12 - 15
COORDINATION SCIENTIFIQUE	15
DURÉE	16
INTERVENANTS	16
PUBLIC CIBLE	16
LANGUES DU COLLOQUE	17
INSCRIPTION	17
PROGRAMME PRÉVISIONNEL	18 - 21
VISITES TOURISTIQUES	19 - 25
OFFRES DE PARTENARIAT ET DE SPONSORING	26
FINANCEMENT	26
CONTACTS	27

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Presque trente (30) années se sont écoulées depuis la signature, le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice), du Traité fondateur de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), révisé le 17 octobre 2008 à Québec (Canada). Au cours de ces années, l'OHADA s'est forgé une identité et s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique.

Pour accomplir sa mission, l'OHADA a été dotée d'une nomenclature institutionnelle homogène. Aux côtés de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et du Conseil des Ministres, agissent au quotidien trois institutions opérationnelles (le Secrétariat Permanent, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage – CCJA et l'École Régionale Supérieure de la Magistrature - ERSUMA) et des organes d'appui comme la Commission de normalisation pour la profession comptable (CNPC), le Comité technique de normalisation des procédures électroniques (CTN) et les Commissions nationales OHADA (CNO) qui, au-delà de leurs actions nationales quotidiennes, font vivre le Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.



L'expérience d'intégration juridique de l'**OHADA** est volontiers présentée comme une réussite. Son activité normative a donné naissance à divers règlements et, surtout, aux onze (11) « Actes uniformes » ci-après, dont seul le dernier adopté en décembre 2022 n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) L'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et révisé le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 2) L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) révisé le 30 janvier 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- 3) L'Acte uniforme portant organisation des sûretés, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et révisé le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 4) L'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon) ;
- 5) L'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon), et révisé le 10 septembre 2015 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ;
- 6) L'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, adopté le 11 mars 1999 à Ouagadougou (Burkina Faso), et révisé le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;
- 7) L'Acte uniforme portant organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises, adopté le 24 mars 2000 à Yaoundé (Cameroun), et remplacé par l'Acte uniforme sur le droit comptable et l'information financière, adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo) ;
- 8) L'Acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route, adopté le 22 mars 2003 à Yaoundé (Cameroun) ;
- 9) L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 10) L'Acte uniforme relatif à la médiation, adopté le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;
- 11) L'Acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) ; ce dernier Acte uniforme qui entrera en vigueur le 01 janvier 2024, vient en complément de celui relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace OHADA.



Du point de vue technique, l'OHADA s'est employée à proposer une réponse toujours plus appropriée aux besoins des acteurs économiques. Pour ce faire, elle a, au fil du temps, affiné ses domaines d'intervention et adapté sa méthode de conception du droit des affaires. De nouveaux chantiers sont explorés avec une approche prudente alors que d'autres, plus anciens, sont abandonnés au nom de l'homogénéité de l'ordre juridique et de la cohésion institutionnelle. Quant à la méthode de production normative, celle initiale d'uniformisation, bien que conservée dans l'esprit, est édulcorée et intègre de plus en plus la reconnaissance des diversités nationales. En effet, nombreux sont aujourd'hui les actes uniformes qui offrent une place aux législations nationales en raison des spécificités propres aux États parties. Le changement de paradigme dans la politique d'intégration juridique de l'OHADA est également caractérisé par la diversification des sources d'inspiration ; la Common Law se fait progressivement une place aux côtés du Droit civil toujours dominante.

Sur le plan géographique, l'OHADA compte dix-sept (17) États membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, l'Union des Comores, le Congo, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. Des actions de séduction ont été amorcées, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et des appels du pied ont été ressentis, donnant tous des espoirs d'adhésion graduée à l'OHADA. Cependant, bien que cette adhésion soit ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, la dernière remonte à 2012 : celle de la RDC qui assure en 2023, pour la première fois, la présidence de l'Organisation. Alors, pourquoi l'engouement verbal international, qui dépasse les frontières de l'Afrique[1], ne se traduit pas en adhésion massive ou, à tout le moins, échelonnée des États africains ?



Le caractère épisodique de l'adhésion à l'OHADA peut valablement constituer, dans sa trentième année d'existence, un indice significatif d'appréhension globale de l'OHADA, de ses réalisations et de l'impact de ces dernières sur la sécurité juridique, la sécurité judiciaire et le développement économique de ses États membres. En effet, bien que l'œuvre accomplie jusqu'ici par l'Organisation soit immense et saluée[1], elle reste, aux yeux de l'OHADA elle-même, une étape d'un parcours dont la noblesse et la grandeur des objectifs ne sont plus à démontrer.

Consciente de son fort potentiel, l'OHADA est en perpétuelle introspection pour aller au-delà de ses réalisations et répondre au mieux aux attentes légitimes des parties prenantes du droit des affaires. Cette dynamique, adoptée par ses institutions aux côtés de ses États membres et partenaires de tous horizons géographiques et professionnels confondus, commande que la réflexion d'ensemble allie évaluation du bilan de l'OHADA et définition des actions et stratégies nécessaires au développement de l'OHADA et de son droit.

Relativement au bilan de l'Organisation, se pose encore la question des indicateurs de performance à poser comme critères d'évaluation. S'agit-il du nombre d'États membres, du nombre de domaines harmonisés, de la qualité des textes adoptés, du niveau de réception et d'appropriation des textes, du niveau d'uniformité de l'interprétation et de l'application des règles communes, du nombre d'entreprises créées et formalisées, du niveau de financement des entreprises, du nombre de contentieux en lien avec les Actes uniformes, de la capacité des Actes uniformes à prendre en charge les questions pratiques des milieux d'affaires, des conditions d'exécution des titres exécutoires, du délai de traitement du contentieux en lien avec les Actes uniformes... ? L'on comprend facilement la contrainte vécue par l'évaluateur du droit OHADA lorsqu'on considère qu'une évaluation n'est juste que lorsque ses critères sont connus d'avance par celui dont les actions sont à apprécier. Quant aux défis qui gouvernent les actions de l'OHADA, ils sont relatifs à la détermination rationnelle des matières, à l'affinement de la manière de produire les textes, à l'engagement de tous les acteurs de l'harmonisation du droit des affaires et, bien évidemment, à l'effectivité de l'application des textes.



C'est dans le but de dresser le bilan des trente années de l'OHADA et de réfléchir sur les perspectives de développement de cette organisation internationale que l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), en partenariat avec la Commission Nationale OHADA de la République Démocratique du Congo (RDC), l'Université de Kinshasa, le Barreau de Kinshasa Gombé, et JUS AFRICA, organisent du 18 au 20 octobre 2023, à Kinshasa, le colloque international sur le thème « ***L'OHADA, trente (30) ans après : bilan et perspectives*** ». À la suite des importants travaux du colloque sur le 20ème

anniversaire de l'OHADA qui s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en octobre 2013[1], le thème choisi se veut une réflexion sur les trois décennies de pratique de l'OHADA en tant qu'instrument imaginé par l'Afrique pour servir le développement économique. Ce sera l'occasion de poser un regard sans complaisance sur le chemin parcouru par l'OHADA, afin d'aboutir à des propositions de nature à renforcer les acquis et à approfondir l'harmonisation et la modernisation du droit des affaires sur le continent. Il s'agira principalement d'une réflexion globale sur l'OHADA en tant qu'organisation et non seulement sur le droit OHADA en tant que produit de cette organisation.

ORGANISATEURS



A. ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'une des Institutions de l'OHADA. Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie du statut d'institution internationale. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle est chargée des cinq missions principales ci-après :

- Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;
- Assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des États membres relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;
- Agir comme un centre d'excellence de recherche et de documentation en droit OHADA et autres droits communautaires ;
- Être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

Pour accomplir ces missions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation continue et initiale, d'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire et d'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises, l'ERSUMA dispose d'un Centre de formation, d'un Centre de recherche, d'un Centre de documentation, d'un Centre de traduction et d'interprétariat en droit. Après vingt-cinq (25) ans d'exercice, elle a à son actif plus de dix-sept mille (17.000) personnes formées, d'horizons professionnels divers.



B. COMMISSION NATIONALE OHADA DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La Commission Nationale OHADA (CNO) est un organe d'appui et de liaison de l'État membre avec l'OHADA. Elle est instituée suivant un texte d'orientation du 12 septembre 2002 relatif à la création, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des CNO.

La CNO de la République Démocratique du Congo est instituée par le Décret n° 010/13 du 23 mars 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires et placée sous l'autorité du ministre de la Justice. Elle est composée de façon paritaire, pluridisciplinaire et multisectorielle, avec une représentation du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des organisations professionnelles. Les membres sont nommés par acte du ministre de la Justice, sur proposition des structures de tutelle. La CNO comporte une assemblée générale et un bureau, dont le président est choisi parmi les représentants du Ministère de la Justice et le vice-président parmi les représentants du ministère des finances. Elle est chargée des études et observations sur les avant-projets d'Actes uniformes et de Règlements, d'organiser un suivi de l'application du droit OHADA et de la mise en conformité du droit national par rapport au droit commun, de promouvoir, vulgariser et diffuser le droit OHADA et d'assurer la liaison entre l'État et la CCJA pour les avis consultatifs sollicités ou émis.



C. UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Fondée en 1954 sous la dénomination Université Lovanium par l'Université Catholique de Louvain en collaboration avec le Gouvernement Belge, elle est devenue, par les réformes de 1971 et 1981, respectivement Université Nationale du Zaïre (UNAZA), Campus de Kinshasa et Université de Kinshasa.

L'Université de Kinshasa entend se maintenir dans la ligne d'excellence tracée par ses fondateurs. Elle s'engage à offrir un enseignement et une formation guidés par la créativité, l'innovation et l'excellence.

La mission de l'Université de Kinshasa vise à faire de l'étudiant et de la contribution de cet étudiant au développement économique et social de son pays, le centre de toutes ses activités de formation, de recherche, et de développement de la communauté



D. BARREAU DE KINSHASA GOMBE

Le Barreau de Kinshasa-Gombe est l'ordre professionnel regroupant les avocats de Kinshasa/Gombe en République démocratique du Congo. Il est constitué de trois organes d'administration : l'Assemblée générale, le Conseil de l'Ordre et le Bâtonnier de l'Ordre.

Son siège actuel est situé derrière le nouveau Palais de Justice, à côté de l'école de formation et de recyclage du personnel judiciaire, à Kinshasa / Gombe.

Il est l'un des barreaux les plus actifs de l'espace OHADA avec l'organisation régulière de manifestations scientifiques et de sessions de renforcement des capacités.



E. JUS AFRICA

JUS AFRICA est un cabinet de conseil juridique aux investisseurs en Afrique et aux investisseurs africains en Europe, en Amérique du Nord, en Australie. Il organise également des sessions de formation de professionnels sur l'arbitrage, les contrats internationaux ainsi que des événements liés au droit, notamment des colloques réunissant généralement les professionnels et les théoriciens. Le Cabinet assure en outre la publication d'une revue juridique en ligne et en format papier.

OBJECTIFS

Objectif Général

Ce colloque international a pour objectif général d'évaluer les trente (30) premières années de l'OHADA afin d'orienter, de rationaliser et d'optimiser sa contribution, et surtout celle de son Droit, à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de ses États membres.

Objectifs spécifiques

Spécifiquement, ce colloque vise essentiellement à :

- 1) dresser un état des lieux du fonctionnement des institutions de l'OHADA ainsi que de leurs rapports avec les États membres et les partenaires ;
- 2) évaluer et orienter les rapports entre l'OHADA et les autres organisations communautaires africaines ;
- 3) évaluer l'impact de l'OHADA et de son Droit dans toutes leurs dimensions (cohérence institutionnelle, amélioration du climat des affaires, augmentation des investissements nationaux et étrangers, lutte contre la pauvreté et le chômage) ;
- 4) évaluer le Droit OHADA en vigueur au regard des domaines d'intervention ciblés, des méthodes d'intégration juridique adoptées et des objectifs poursuivis ;
- 5) identifier les forces, faiblesses, opportunités de l'OHADA et de son Droit ;
- 6) analyser les dynamiques de l'OHADA et, le cas échéant, identifier les perspectives d'amélioration.

RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de ce colloque international, les résultats ci-après sont attendus :

- 1) l'état des lieux du fonctionnement des institutions de l'OHADA sera dressé avec une attention particulière sur leurs rapports avec les États membres et les partenaires ;
- 2) les rapports entre l'OHADA et les autres organisations communautaires africaines seront évaluées et, le cas échéant, de nouvelles orientations seront proposées ;
- 3) l'impact de l'OHADA et de son Droit seront évalués dans toutes leurs dimensions (cohérence institutionnelle, amélioration du climat des affaires, augmentation des investissements nationaux et étrangers, lutte contre la pauvreté et le chômage) ;
- 4) le Droit OHADA en vigueur sera évalué au regard des domaines d'intervention ciblés, des méthodes d'intégration juridique adoptées et des objectifs poursuivis ;
- 5) les forces, faiblesses, opportunités de l'OHADA et de son Droit seront identifiées ;
- 6) les dynamiques de l'OHADA seront analysées et, le cas échéant, les perspectives d'amélioration seront identifiées ;
- 7) les actes du Colloque international sont élaborés et publiés aux Éditions de l'ERSUMA.

MÉTHODOLOGIE

Le colloque international sera réalisé sous forme de panels successifs de discussions et de partage d'expériences.

Les présentations des communications préparées pour la circonstance seront suivies de débats placés sous la responsabilité d'un modérateur.

Un rapport de synthèse des travaux sera présenté à l'occasion de la cérémonie de clôture.

Préparation des communications

L'orientation des communications au colloque international est libre, sous la seule réserve qu'elle soit conforme aux présents termes de référence.

Il est attendu de chaque intervenant une présentation analytique dans une communication déposée en version Word en prévision de sa publication dans les actes du colloque.

Les contributions doivent être de 10 à 25 pages au maximum et respecter impérativement les exigences suivantes :

- Contenir l'identification complète du ou des auteurs : nom, prénoms, titre ;
- Être accompagnées du curriculum vitae du ou des auteurs ;
- Être rédigées dans l'une des langues de travail de l'OHADA à savoir le français, l'anglais, le portugais et l'espagnol ;
- Être précédées d'un résumé obligatoire d'au plus 300 mots dans l'une des langues officielles de l'OHADA, langue de rédaction de la soumission ;
- Être accompagnées d'un résumé facultatif de 300 mots au plus dans les autres langues officielles de l'OHADA.
- Respecter les règles de forme suivantes :
 - Format du fichier : version éditable Word (fichier .doc ou .docx)
 - Titre de l'article : en minuscule, gras et sans encadré ;
 - Texte principal : Police Cambria, Taille 12, interligne simple ;
 - Intitulés dans les développements en minuscules ;
 - Notes de bas de page : Police Cambria, Taille 10, interligne simple apparaissant sur chaque page de la soumission et non à la fin de tout le texte ;
- Tout contributeur en soumettant un article destiné à une éventuelle publication déclare que :
 - son œuvre est originale, authentique et n'a fait l'objet d'aucune publication ;
 - toutes les informations qui y sont contenues ont fait l'objet de vérification scientifique par ses propres soins.

Conception du programme scientifique

Un programme prévisionnel déclinant les panels est fixé ci-dessous. Le programme final du colloque international sera élaboré à la suite de la réception des intitulés exacts des communications proposées par les intervenants.

Présentation des communications et conduite des débats

Chaque intervenant présentera un exposé succinct de sa communication, en version Powerpoint, suivi de débats. Les débats, conduits par le modérateur de chaque panel, auront pour objectif principal d'enrichir le rapport de synthèse des travaux et les actes du colloque qui consolideront toutes les communications.

Rédaction et présentation du rapport de synthèse des travaux

Le rapporteur est chargé de centraliser, de façon cohérente, les grandes orientations des communications, de relever les échanges pertinents et de consolider le tout aux fins de l'établissement du rapport de synthèse à présenter à l'occasion de la cérémonie de clôture du colloque international. Ce rapport déclinera les grandes articulations des thèmes développés et leur substance. La présentation de ce rapport sera suivie de celle des recommandations.

Évaluation de l'organisation

Une fiche d'évaluation sera renseignée par les participants afin d'apprécier l'organisation globale et envisager les perspectives d'amélioration des prochaines éditions du colloque international de l'ERSUMA.

Les communications actualisées, le rapport de synthèse, les discours et allocutions feront l'objet d'une compilation en vue de l'élaboration et de la publication des actes du colloque international. L'orientation générale, les grandes idées développées ainsi que le plan de cette publication seront définis en fonction des communications retenues et des débats.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Le Colloque international est placé sous la coordination scientifique de l'équipe ci-après :

- Pr Roger MASAMBA MAKELA, Professeur ordinaire, Avocat, République Démocratique du Congo
- Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Professeur agrégé de Droit Privé à l'UCAD, Directeur Général de l'ERSUMA, (Bénin) ;
- Dr Achille NGWANZA, Docteur en Droit, Associé Cabinet JUS AFRICA ;
- Dr Karel Osiris Coffi DOGUÉ, Docteur en Droit privé, Directeur des Études, ERSUMA ;
- M. Ghislain OLORY-TOGBE, Juriste, Assistant de recherche, Responsable du suivi des projets et partenariats ;
- Mme Annick Béatrice KINSI, Juriste, Assistante de recherche, Responsable du suivi des projets de recherche et publications.

DURÉE

Le colloque international se déroulera sur **trois (03) jours** consécutifs et comprendra quatre grandes articulations :

- Une cérémonie officielle d'ouverture ;
- Des panels ;
- Des expositions ;
- Une cérémonie de clôture.



INTERVENANTS



Les intervenants seront confirmés par les organisateurs en tenant compte de leur connaissance, de leurs compétences et de leurs expériences. Un accent sera mis sur la diversité des intervenants, dans un esprit d'échange et de partage.

PUBLIC CIBLE

Le présent colloque international attend un public composé de cinq cents (500) participants en présentiel et de mille (1.000) participants par visioconférence sur la plateforme de l'ERSUMA.

Il se veut un cadre ouvert d'échange sur le vécu et l'avenir de l'OHADA et son Droit. Il réunira les Institutions de l'OHADA, les institutions publiques et privées, les Universitaires et chercheurs de domaines divers, les professionnels du Droit et du Chiffre, les justiciables au premier rang desquels figurent les entreprises.

Pourront également y prendre part les étudiants et jeunes qui s'intéressent à l'OHADA et à son Droit.

LANGUES DU COLLOQUE

Les travaux se dérouleront dans les quatre langues de travail de l'OHADA (Anglais, Français, Espagnol et Portugais), avec une traduction simultanée.



INSCRIPTIONS

Les participants doivent s'inscrire via la plateforme de formation de l'ERSUMA dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://sigweb.ersuma.org/formation/ERS2023-CL>

Frais de participation :

Participation en présentiel :

- Présentiel (Professionnels) : 150.000 FCFA / 230 euros / 230 Dollars
- Présentiel (Doctorants & Étudiants) : 50.000 FCFA / 80 euros / 80 Dollars

Participation par visioconférence :

- Visioconférence (Professionnels) : 50.000 FCFA / 80 euros / 80 Dollars
- Visioconférence (Doctorants) : 25.000 FCFA / 40 euros / 40 Dollars
- Visioconférence (Etudiants) : 10.000 FCFA / 15 euros / 15 Dollars

Les frais de participation au Colloque international donnent droit au kit pédagogique, au service de restauration pendant les travaux, à la soirée de gala et à une attestation de participation.

Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL



Le programme prévisionnel de ce colloque international de commémoration des trente (30) ans de l'OHADA se présente comme il suit :

**DU SAMEDI 14 AU LUNDI 16 OCTOBRE 2023
ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS**

**MARDI 17 OCTOBRE 2023
Cocktail de bienvenue et d'anniversaire de l'OHADA**

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

09h00 - 10h00

**CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE
Allocutions d'ouverture et leçon inaugurale**

10h00 - 11h00

Cocktail d'ouverture

L'OHADA ET SES INSTITUTIONS À L'ÉPREUVE DU TEMPS ET DE L'ESPACE

11h00 - 13h00

**PANEL 1 : L'OHADA, ses institutions
et ses États membres**

13h00 - 14h00

Pause déjeuner

14h00-15h30

**PANEL 2 : L'OHADA et les autres organisations
communautaires africaines :
le défi de la coexistence pacifique**

15h30-15h45

Pause-café

15h45-17h00

**PANEL 3 : L'OHADA et ses partenaires
techniques et financiers**

17h00

**Suspension des travaux /
Fin de la première journée**

JEUDI 19 OCTOBRE 2023

**L'OHADA ET L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET
PROCESSUELLE**

09h00 - 10h30

PANEL 4 : L'OHADA et ses domaines d'intervention

10h30 - 11h00

Pause-café

11h00 -13h00

**PANEL 5 : L'OHADA et ses méthodes
d'intégration juridique**

13h00 -14h00

Pause déjeuner

14h00-15h30

PANEL 6 : L'OHADA et la sécurité judiciaire

15h30-15h45

Pause-café

15h45-17h00

**PANEL 7 : Le développement des modes
alternatifs de règlement des litiges
dans l'espace OHADA**

17h00

**Suspension des travaux /
Fin de la deuxième journée**

VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

L'OHADA ET LE CLIMAT DES AFFAIRES

09h00 - 10h30

PANEL 8 : L'impact de l'OHADA sur le développement des opérateurs économiques

10h30 - 11h00

Pause-café

11h00 - 13h00

PANEL 9 : L'OHADA et l'accroissement des investissements

13h00 - 14h00

Pause déjeuner

14h00-14h45

**Table-ronde institutionnelle :
Regards des partenaires institutionnels sur l'OHADA**

14h45-15h00

Pause-café

15h00-16h00

**Table-ronde professionnelle :
Regards des professionnels
du droit et du chiffre sur l'OHADA**

15h00-16h00

**CÉRÉMONIE DE CLÔTURE
Allocutions de clôture, recommandations
et Rapport général des travaux**

17h00

Fin des travaux

**À partir de 20h00
SOIRÉE DE GALA**

**SAMEDI 21 OCTOBRE 2023
VISITES TOURISTIQUES**

VISITES TOURISTIQUES



Kinshasa en (RDC)

Kinshasa, capitale et la plus grande ville de la République Démocratique du Congo, est un carrefour vibrant où l'histoire, la culture et l'énergie se rencontrent. Nichée sur les rives du majestueux fleuve Congo, Kinshasa est une métropole en constante évolution qui incarne la complexité et la diversité du pays tout entier.



Le Parc de la Vallée de la Nsele

Si vous cherchez une évasion naturelle, ce parc offre des espaces verts, des sentiers de randonnée, des aires de pique-nique et des activités en plein air.

Le Musée National de Kinshasa

Un trésor culturel, le musée présente des artefacts, des œuvres d'art et des expositions qui retracent l'histoire, la culture et la préhistoire de la République Démocratique du Congo.



Kinshasa en (RDC)

La ville offre une expérience unique où l'ancien et le moderne coexistent de manière saisissante. Des quartiers animés et colorés abritent des marchés traditionnels, des stands de rue animés et une multitude de vendeurs offrant tout, des produits locaux aux objets artisanaux. Ces rues animées sont un reflet vivant de la vie quotidienne des habitants de Kinshasa.



Le Jardin Zoologique de Kinshasa

Idéal pour les familles et les passionnés de faune, le zoo abrite une collection diverse d'animaux, offrant une opportunité unique d'observer la faune africaine de près.

Le Mausolée de Laurent-Désiré Kabila

Ce mausolée abrite la tombe de l'ancien président Laurent-Désiré Kabila. C'est un lieu de mémoire important pour l'histoire politique du pays.



Kinshasa en (RDC)

En somme, Kinshasa est une métropole en constante ébullition qui offre un mélange captivant d'histoire, de culture, de musique et de vie urbaine. Une visite à Kinshasa promet une expérience immersive et mémorable au cœur de l'Afrique centrale.



Les chutes Livingstone

Les chutes Livingstone, nommées d'après l'explorateur David Livingstone, sont une suite de rapides sur le cours inférieur du fleuve Congo en aval du Pool Malebo en République démocratique du Congo.

OFFRES DE PARTENARIAT ET DE SPONSORING

Le Colloque international est un cadre privilégié de rencontres entre les partenaires institutionnels de l'OHADA, les associations professionnelles et les professionnels. Il est possible pour toutes ces parties prenantes de la vie de l'OHADA d'associer leur nom et leur image à cette manifestation internationale de grande envergure. À cet effet, les sept (07) catégories de sponsors ci-après sont proposées :

- Partenaires institutionnels publics ;
- Partenaires Associations Professionnelles ;
- Sponsor Diamant ;
- Sponsor Platine ;
- Sponsor Or ;
- Sponsor Cuivre ;
- Sponsor Argent.

Pour plus de renseignements sur ces opportunités, contactez l'ERSUMA.

FINANCEMENT

Les frais de réalisation du colloque international objet des présents termes de référence seront supportés par les organisateurs, avec l'appui de la République Démocratique du Congo qui accueille la manifestation et assure la présidence de l'OHADA ainsi que des partenaires et sponsors. Les contributions forfaitaires des participants seront également mis en concours pour l'organisation de cette activité.



CONTACTS

Pour plus de renseignements, contactez l'ERSUMA :

École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)

Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè

02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin

Tél : +229 97 97 05 37

Courriel : ersuma@ohada.org

olory-togbe.ersuma@ohada.org

kinsi.ersuma@ohada.org